N° 24

Laboule Infos

Janvier 2011

Editorial du Maire

Une année se termine, une autre commence, le tout sur fond de réforme des collectivités territoriales.

Si à ce jour des hypothèses sont avancées sur le devenir de nos territoires, rien n'est assez clair pour avoir une idée précise sur la future carte administrative. Nous restons bien entendu très attentifs aux bouleversements qui se préparent et osons imaginer que nos petites communes rurales pourront garder « une identité » au travers des mairies qui demeurent plus que jamais un des fondamentaux de la République.

Nous arriverons très bientôt à mi-mandat. Souhaitons que les moyens financiers sans lesquels nous sommes voués à l'immobilisme continueront à nous être alloués pour nous permettre de mener à bien les projets que l'équipe municipale avait programmés.

Mon attention et ma détermination ne faiblissent pas. Elles m'aident à avancer malgré toutes les difficultés et les « tracas » qui font partie de mon quotidien, le transformant quelquefois en challenge.

Alors, à l'occasion de cette année nouvelle, je me fais un plaisir de vous présenter tous mes vœux les meilleurs pour vous, vos familles, vos amis et tous ceux qui vous sont chers.

Très bonne année à toutes et à tous.

Denise Ferrari

Commentaires sur les CR de Conseils Municipaux

Nouveaux arrivants

Il serait judicieux que les nouveaux arrivants résidant à Laboule se présentent en Mairie (ou téléphonent au 0475 88 98 62) afin que les services municipaux les informent sur les différents points de la vie coutumière tant pour intégrer les enfants aux activités de la commune que pour faire connaissance avec la communauté..

Déchets ménagers

Le jeudi 27 janvier 2011, des composteurs individuels seront en Mairie à la disposition de la population (moyennant une faible contribution). Ils permettront à chacun d'éviter de charger les bacs et de se créer ainsi un engrais de jardin à bon marché (voir documentation jointe à ce journal).

Enfouissement des lignes électriques

Le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE07) a inscrit à son budget 2011 une provision pour couvrir les frais d'enfouissement des lignes électriques (moyenne et basse tension) et téléphoniques du hameau du Monteil. A l'occasion de ces travaux seront enfouis également des fourreaux destinés à recevoir d'éventuelles extensions (éclairage public par exemple) D'autres programmes demeurent inscrits dans le cadre d'une troisième tranche.

Chemin de randonnée

La Communauté de Communes s'étonne que Laboule ne se soit pas engagée pour l'entretien d'un chemin de randonnée. Elle suggère que la piste du Chantor, qui est une piste communale, et entretenue par les Sapeurs Forestiers, soit mise à la charge de la commune.

Suite page suivante

Dans ce numéro 24 de l'année 2011

Edito du Maire – Commentaires sur les CR des Conseils Municipaux	1—2
Commentaires sur les CR des Conseils Municipaux (suite)	2
Spécial assainissement non collectif	3 - 4
Spécial assainissement non collectif (suite) – Nouvelles locales	4
Piano… Pianissimo	5
Nouvelles locales (suite)	6

Laboule Infos

Commentaires sur les CR de Conseils Municipaux (suite)

Adduction d'eau
Une demande est faite par les trois habitants du quartier du Moulin de Boutière pour lesquels une solution pratique est difficile à trouver. Soit une adduction est faite à partir du réseau le plus proche, soit du Monteil, soit une extension à partir du réseau de Valgorge, soit enfin une distribution à partir des Eaux du Tanargue. Mais les eaux de ce captage ne sont pas potables en sortie de bassin et il serait nécessaire de les traiter avant distribution…

Stationnement des véhicules
Il est certain que notre commune n'est pas embouteillée par la circulation. Cependant, il ne faut pas croire que l'on est toujours seul sur la route. Pensons à nous garer à des emplacements qui ne gênent ni la circulation, ni les accès.

Communauté de Communes
La commune de Loubaresse est maintenant intégrée à notre communauté de communes.

Eclairage public
De nombreux avis divergent sur ce problème. Doit-on laisser cet éclairage public toute la nuit ? Avons-nous tous oublié notre lampe de poche pour nos (rares ou fréquents) déplacements dans la commune après minuit ? Même si l'on prétend que cela ne coûte pas cher, faut-il pour autant se laisser aller au gaspillage ?
Alors, solution ? Interrupteur ou horloge ?

CASA (Autonomie Solidarité Ardèche)
Notre secrétaire communale a participé à une réunion d'information sur ce sujet. Elle est donc apte à répondre aux demandes des administrés sur ce nouveau service d'aide à l'indépendance des personnes âgées ou handicapées.

Chèvrerie du Monteil
La cessation d'activité de Madame Jennifer Galliana concernant la chèvrerie amène la commune à se poser des questions sur le devenir de cette activité. Les élus souhaitent que ce bâtiment demeure un outil de travail communautaire.

Nouveau bail rural
Une nouvelle éleveuse, Mademoiselle Lara Dupuis, est en train de s'installer et un bail sur des terres de la commune lui a été concédé à Valousset.

Projet pastoral du Tanargue
Sur l'instigation conjointe du Parc et de l'ONF, des projets sont élaborés et la commune de Laboule est interrogée en tant que propriétaire de terrains sur le plateau et son accès par la piste. Il s'agit de la conservation de la prairie du plateau utilisée pour l'estive, de l'entretien de la piste du plateau fortement détériorée par le passage de véhicules et n'ayant pas été entretenue depuis longtemps et de l'idée de construire un bâtiment sur l'emplacement de l'ancienne cabane de berger. Le bâtiment actuel, aux dires des utilisateurs, convenant parfaitement – après quelques aménagements de confort – aux séjours des bergers.

La commune est concernée car elle est propriétaire d'une partie de ces terrains et d'une grande partie de la piste (l'ONF l'étant du terrain sur lequel se situe la cabane) .
De difficiles débats entre les parties n'ont pas permis pour l'instant d'arriver à une conclusion.
Pourquoi refaire une nouvelle piste alors que l'ancienne pourrait être remise en état ?
Quel serait l'usage d'un tel bâtiment (on parle de prévisions importantes) qui ne risque pas d'être rentable et qui obligerait la commune à déroger à la loi montagne en donnant son accord pour un permis de construire.
Pourquoi interdire la circulation alors que les associations, locataires de l'ONF, peuvent circuler librement sur le plateau…. Qu'en serait-il des propriétaires de parcelles sur le plateau ?
La préoccupation majeure des élus est la préservation de l'accès au captage de nos sources.

Il reste à chacun d'entre nous de se faire une opinion sur ces sujets et de l'exprimer à nos conseillers municipaux qui ont à prendre les décisions importantes pour l'avenir de notre commune.

Si vous souhaitez joindre notre spécialiste de l'entretien communal, Olivier Bertrand, pour des besoins d'ordre pratique, vous pouvez désormais le faire sur le portable

n° 06 78 64 91 77

et non pas plus sur le fixe de son domicile.

Laboule Infos

Spécial assainissement non collectif

(suite à une réunion d'informations du 10.12.2010)

Le SPANC (***Service Public d'Assainissement Non Collectif)*** a été créé suite à la mise en place de la politique de décentralisation. L'ANC (assainissement non collectif) était assuré auparavant par la DDASS qui a attribué cette autorité aux communes.
Laboule, comme la grande majorité des communes de notre région a transféré cette compétence ANC au Syndicat des rivières Beaume et Drobie.
Cette organisation a créé le SPANC qui a actuellement la responsabilité de cette mission sur une vingtaine de communes, principalement de notre Communauté de Communes.

Pourquoi cette démarche ?

Au cours des années 1980, on a pris conscience de la dégradation croissante des milieux aquatiques et de l'absence de loi pour contrecarrer ce phénomène. On a également pris connaissance des objectifs européens quant à la qualité des eaux des milieux naturels et des rejets des eaux usées.
Les lois sur l'eau (3.1.1992 et 30.12.2006) créent deux obligations aux communes :
- réaliser un schéma d'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et non collectif
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs ANC existants avec la mise en place d'un SPANC propre à la commune ou regroupant plusieurs communes.
ANC désigne la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation des eaux domestiques non raccordées à un réseau public.

Ce qui change au 1.1.2011

Vente d'une maison
Le notaire exigera un diagnostic de l'ANC datant de moins de 3 ans.
Installation neuve
Le SPANC aura à contrôler l'installation neuve ayant fait l'objet d'un permis de construire.
Installation existante
Le SPANC réalisera un diagnostic de chaque installation et, avec le rapport de visite, fournira un avis motivé (favorable sans réserve, favorable avec réserve ou avis défavorable).
Un avis avec réserve ou défavorable nécessiteront des travaux de réhabilitation dans un délai de 4 ans, délai qui pourrait être raccourci par le Maire en fonction du degré de gravité de pollution.

Qu'est-ce que le SPANC ?

C'est un service public qui assure, en matière d'ANC, des prestations, des informations et des conseils aux usagers et aux élus.

Ses missions:
- Contrôler toutes les installations existantes
- Contrôler la conception et la réalisation des installations neuves (Projets)
- Contrôler périodiquement le bon fonctionnement
Et en annexes:
- Conseiller et informer les communes et les particuliers en matière d'ANC
- Assister et conseiller les entrepreneurs qui réalisent les travaux
- Piloter des programmes de réhabilitation (points noirs)

Pour tout complément d'information :

- Syndicat des Rivières Beaume et Drobie
Steven TRIPOTEAU - Technicien SPANC
- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) Place de la Mairie – Planzolles
Tél : 04.75.39.88.17
- Courriel: *spanc@rivieres-beaume-drobie.fr*
- Site internet: *www.rivieres-beaume-drobie.fr*
- Sur le Net :
assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil.php
www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Responsabilités de chacun

- ***Le Maire*** est chargé de constater les délits de pollution de l'eau et de poursuivre les contrevenants par les voies pénales.
- ***Le SPANC*** assure le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs neufs ou existants.
- ***Le Propriétaire*** est responsable de son installation, de son fonctionnement et de son entretien. Il doit également rendre les ouvrages accessibles pour les contrôles par le SPANC .

Le SPANC n'a aucun pouvoir de police, ni de répression.
Les pouvoirs de police sanitaire restent sous la responsabilité du Maire.

Spécial assainissement non collectif (suite)

Calendrier

La mise en œuvre est immédiate pour la vente de maison ou les installations neuves.
Pour les installations existantes, l'inventaire sera étalé sur les années à venir en fonction de la disponibilité des techniciens du SPANC.

Procédure

Le Spanc proposera un rendez vous au propriétaire pour la visite de l'installation et le diagnostic de fonctionnement. Celui-ci sera communiqué au Propriétaire ainsi qu'à la Mairie.
Ce diagnostic tiendra compte :
- du bon état des ouvrages (vétusté) , de leur ventilation, de leur accessibilité
- du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration
- de l'accumulation des boues et de la réalisation périodique des vidanges
- de l'entretien des ouvrages de dégraissage quand il en existe
- du contrôle éventuel du rejet.

Conclusions

L'obligation de contrôle apporte un bouleversement important pour les usagers (réglementation et paiement d'une redevance). Ce contrôle devient néanmoins indispensable si nous voulons conserver nos eaux et nos rivières dans de bonnes conditions d'hygiène.

L'exposé dans Laboule Info est loin d'être complet. Il n'a pour but que celui de vous informer le plus clairement possible de la mise en place de ces dispositions.
Pour chaque cas, la situation géographique, familiale, l'installation... est différente. En fonction des résultats, le SPANC sera à même de suggérer les solutions les plus adaptées à chacun, voire de regrouper dans les hameaux des installations semi-collectives...

Dans les mois qui viennent, si besoin était, un numéro spécial sur l'assainissement pourrait être réalisé lorsque les premiers contrôles auront fait surgir un certain nombre de questions essentielles.

Nouvelles locales

Route départementale 124

Après de nombreuses relances auprès du Conseil Général et de la direction des routes, de nouveaux financements ont pu être trouvés permettant ainsi de procéder à des travaux complémentaires de mise en sécurité de la RD 124.
Les usagers ne peuvent que se réjouir des élargissements et du traitement des fossés qui posaient tant de problèmes.
L'entreprise a été félicitée pour les prestations fournies et le Conseil Général ainsi que la D.D.T. , remerciés pour leur compréhension et leurs financements.
Le coût global est d'environ 160 000 euros.

Anniversaire de Madame Bertrand.

Le 13 décembre dernier, Madame Maria Bertrand a soufflé une bougie de plus à l'occasion de ses 102 ans. La maison de retraite de Valgorge avait préparé une fête bien sympathique à laquelle étaient conviés les élus de Laboule. Fidèle à ses habitudes, Madame Bertrand a trinqué et dégusté les excellents gâteaux confectionnés par le personnel.

Piano… Pianissimo …

Les 2 derniers concerts de l'été 2010 furent des récitals de piano par 2 artistes magnifiques :
- Le 11 août André SAYASOV nous emportait dans l'univers romantique des bicentenaires Schumann et Chopin
- Le 28 août Heide GOERTZ nous emmenait dans les brumes du Nord avec les pièces lyriques de Grieg.
Ces 2 concerts amenèrent à Laboule un public nombreux et enthousiaste, prêt à pardonner les faiblesses de notre pauvre piano Young Chang qui faisait de son mieux pour soutenir de tels artistes.
Sauf Benjamin qui vint me confier à la fin du récital d'André : « quel dommage qu'un tel interprète n'ait pas un instrument digne de lui, capable de le suivre dans ses nuances! »
« Certes, lui dis-je, mais nous n'avons pas les moyens de nous offrir un Steinway.... »
Et il me planta là pour partir discuter avec André.
Il revint me voir quelques instants plus tard, se déclarant prêt à financer l'achat d'un piano de concert. Ian, qui assistait à l'entretien, ajouta une somme rondelette, suivi par Jeannot qui trouva l'idée géniale.
C'est ainsi que la semaine suivante, à la fin du récital de Heide, je pus annoncer que l'association lançait une souscription pour l'acquisition d'un piano à queue. Le soir même, nous nous trouvions à la tête de la coquette somme de 2450€ pour financer cet achat.
Piano, pianissimo ..., la rumeur alla bon train et une semaine plus tard, les mécènes étaient au nombre de 16, la cagnotte atteignait 3475 €.
Il était temps de se mettre à la recherche de l'objet convoité. C'est Benjamin que je chargeai de mener l'affaire.
Recherches sur Internet, visites de marchands de pianos, discussions avec des professionnels, des réparateurs, des patrons d'ateliers parisiens.
Plus de 10 000 occasions, s'échelonnant de 1000 € à 40 000 €, et même au-delà ! Comment faire un choix dans une offre aussi pléthorique ?
André se rendit à Paris pour quelques essais : trop cher, qualité médiocre , pas de son .....
Puis il y eut une visite à Evian où M. Segnestam vendait un Bechstein de 1928 pour cause de déménagement. Très bel instrument, bon état, belle sonorité. Une occasion à ne pas laisser échapper, nous affirma André.
Après quelques négociations promptement menées par Benjamin, l'objet convoité était à nous pour 5 000 €. Il n'y avait plus qu'à le descendre du 3° étage sans ascenseur et le mener à Laboule.
Affaire rapidement réglée grâce à l'intervention de Laurianne qui connaissait un accordeur – déménageur de pianos à Aix-les-Bains.
Et c'est ainsi que fin novembre, M. Vandehel déposait dans l'église de Laboule ce bel instrument qui avait fait un court séjour dans son atelier pour quelques menues réparations.
Une belle histoire de Noël, vous ne trouvez pas, qui ne fait que commencer. André viendra inaugurer le piano au printemps en présence de tous les protagonistes, vendeur, transporteur, mécènes ...Ne ratez pas cette grande première. En attendant d'autres concerts dans l'été.
Merci à tous ceux qui ont participé à cette aventure.
La souscription reste ouverte : il nous manque encore 2 125 € pour compléter le financement.
L'ancien piano d'étude a retrouvé sa place dans la salle polyvalente. Un professeur est prêt à donner des cours le samedi après-midi. Si vous êtes intéressé, prenez contact avec Jean-Paul Bernhardt au 04 7588 9997.

Nouvelles locales

Les rencontres de l'été

Du 15 juillet au 15 août, une expérience a été tentée avec une notion de rencontres, d'échanges, de convivialité autour de rafraîchissements, pâtisseries, goûters associés à diverses animations telles que belote, rummikub, couture, lecture, ping-pong, divers autres jeux parfois rythmées par quelques intermèdes musicaux.

De nombreuses personnes : randonneurs, touristes, autochtones - tous âges confondus - ont pu se rencontrer grâce à Thierry, Marie et Marie-Hélène. Ces moments de contact, rendus possibles grâce à la collaboration de trois associations du village, ont créé un dynamisme de vie dans le village et furent très appréciés.

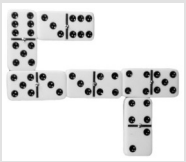

Le succès obtenu permet de dire : « A l'année prochaine »

Arbre de Noël

Le Père Noël est passé à Laboule le samedi 18 décembre dans la salle des fêtes décorée par Solange et Marie-Hélène, pour les 23 enfants de moins de 13 ans résidant sur notre commune.

Une après midi récréative leur a été offerte par le Comité des Fêtes : animation jeux pour petits et grands par une intervenante et goûter.

Chaque enfant a reçu un cadeau offert par le CCAS de la commune, un jeu pour les petits et cinq places de cinéma à Rosières pour les autres.

Ce fut un bon moment pour les enfants comme pour les parents.

Petit rappel historique sur le village

Plusieurs hameaux composent la commune de Laboule. Le bourg de la Boule, mansus de Bola, cité dans les Estimes de 1464, où se trouvent la Mairie, les écoles construites en 1842, l'église et le cimetière ; le mas d'Abrige, cité dans un hommage à l'évêque de Viviers en 1324, devenu depuis les Abriges et qui fut longtemps le nom englobant ce hameau et ceux qui sont aujourd'hui appelés le Serre, le Sahu et le Rieu ; le Monteil, cité dans les Estimes en 1464 ; Valousset ; Valos, mansus de Valos cité dans un hommage au seigneur de Joannas en 1333 et le Brau.

Vers 1660, une grande inondation causa la destruction d'une maison et d'un moulin situés prés des ruisseaux d'Abriges et du Serre ; la violence de la crue modifia leur confluence qui se fit dés lors 200 mètres en aval. D'autres moulins étaient aux abords des rivières. Le moulin de Glorimagne appartenait à la famille Lapierre en 1616 ; il avait trois meules, une pour l'huile et deux pour le blé. Le moulin de Raphanel est situé à 300 m du précédent. Celui de la Remande, la Grange en 1586, appartenait à trois familles Balazun différentes du Monteil, toutes à hauteur d'un tiers. Il servait à l'huile, au blé et aux draps. Les mêmes fonctions étaient dévolues au moulin de Boutière que possédait la famille Boutière de Chamary à Beaumont.

Comité de rédaction ouvert à tous.

Ce numéro a été réalisé avec l'aide de l'équipe municipale et de bénévoles.

Bulletin municipal
Dépôt légal à parution
Édité par la Mairie de Laboule
07110 Mairie de Laboule